

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 15 janvier 2018 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Larochelle
Claude Paulin
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 19 personnes présentes à cette séance.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2017-222 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-116 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RESTREINDRE L'UTILISATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE À COMBUSTION DANS UN BÂTIMENT ACCESSOIRE RÉSIDENTIEL

La directrice générale résume le projet de règlement 2017-222 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements afin de restreindre l'utilisation d'un système de chauffage à combustion dans un bâtiment accessoire résidentiel;

Deux (2) personnes interviennent quant aux alternatives proposées dont poêle aux granules et visite des lieux d'une installation récente en milieu urbain.

Des discussions s'en suivent.

Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Yvon Larochelle.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
 - 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
 - 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
 - 4.0 Procès-verbal :

- 4.1 Adoption du procès-verbal du 04 décembre 2017;
- Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 04 décembre 2017;
- 5.0 MRC :
- Info 5.1 Suivi de la rencontre du 13 décembre 2017;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Adoption du bordereau de correspondance du 27 novembre 2017 au 05 janvier 2018;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.0 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2018;
 - 7.1 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
 - 7.2 Adoption d'un projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
 - 7.3 Appui à la MRC du Val-Saint-François dans le cadre d'une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles;
 - 7.4 Appui à la MRC du Val-Saint-François dans le cadre d'une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie;
 - 7.6 Soumission pour l'émission de billet au montant de 79 000\$;
 - 7.7 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billet au montant de 79 000,00\$
 - 7.8 Assurances municipales et véhicules 2018;
 - Info 7.9 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$;
 - Info 7.10 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 décembre 2017 (préliminaire) ;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Quote-part 2018 Régie Intermunicipale Incendie Windsor;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Appel d'offres public - travaux 2018 du TECQ 2014-2018;
 - 10.2 Avis de motion de l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'église est;
 - 10.3 Adoption d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'église est;
 - 10.4 Acceptation des frais – transmission du camion Mack;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Affectation au surplus accumulé « matières résiduelles »;
 - 11.2 Affectation réserve matières résiduelles – programme de récupération hors foyer;
 - 11.3 Gestion du barrage du Petit Lac Saint-François (Tomcod);
 - 11.4
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Dérogation mineure 2017-10-0003;
 - 12.2 Adoption du second projet de règlement 2017-222 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements afin de restreindre l'utilisation d'un système de chauffage à combustion dans un bâtiment accessoire résidentiel;
 - 12.3 Cour municipale : cause 17-01093;
- 13.0 Loisirs et culture:

- 13.1 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement décrétant les tarifs de location du CCFGL;
- 13.2 Adoption d'un projet de règlement décrétant les tarifs de location du CCFGL;
- 13.3 Affectation au surplus accumulé – infrastructures loisirs;
- 13.4 Emplois d'été Canada 2018;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance

001-01.2018 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE l'item 7.8 Assurances municipales et véhicules 2018 soit reporté ;

QUE l'item 10.5 Acceptation des frais – porte de garage est ajouté ;

QUE les items :

13.1 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement décrétant les tarifs de location du CCFGL; et

13.2 Adoption d'un projet de règlement décrétant les tarifs de location du CCFGL; sont retirés.

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

002-01.2018 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 04 décembre 2017 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 04 décembre 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 04 DÉCEMBRE 2017**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 13 DÉCEMBRE 2017 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier résume le dossier de récupération des plastiques agricoles.

003-01.2018 6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 27 NOVEMBRE 2017 AU 05 JANVIER 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 27 novembre 2017 au 05 janvier 2018.

ADOPTION : 6 POUR

004-01.2018 7.1 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le conseiller Alexandre Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption un projet de règlement fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception.

ADOPTION : 6 POUR

005-01.2018 7.2 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Adam Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption un projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTION : 6 POUR

006-01.2018 7.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le conseiller Adam Rousseau lors de la séance du 15 janvier 2018 quant à un projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Adam Rousseau présente et résume le projet de règlement comme suit : il vise à assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté, tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

007-01.2018 7.4 APPUI À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR LA MISE EN COMMUN DE SERVICES LIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE plus spécifiquement, l'étude d'opportunité vise la mise en commun des services suivants :

- Collecte, transport et élimination des déchets ;
- Collecte, transport et valorisation des plastiques agricoles ;
- Programme de gestion des boues de fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude d'opportunité vise à dresser un portrait de la situation actuelle, à exposer les besoins des municipalités et à présenter les détails techniques et financiers d'un éventuel regroupement de services liés à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire être incluse dans l'étude d'opportunité que réalisera la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la participation à l'étude d'opportunité n'engage en rien la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à participer aux éventuels services qui pourraient être mis en place par la MRC à la suite des conclusions de l'étude ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas à contribuer financièrement pour participer à l'étude d'opportunité pour le regroupement de services liés à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE pour la réussite de ces études, la collaboration des municipalités participantes pour la transmission des données sera essentielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton donne son appui au projet de la MRC du Val-Saint-François visant la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton signifie à la MRC du Val-Saint-François qu'elle désire être incluse dans l'étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désigne la MRC du Val-Saint-François comme organisme responsable du projet.

ADOPTION : 6 POUR

008-01.2018 7.5 APPUI À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux

pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie regroupant 2 MRC (MRC du Val-Saint-François et MRC Memphrémagog) et ces municipalités respectives ;

CONSIDÉRANT QUE plus spécifiquement, cette étude d'opportunité vise à dresser un portrait de la situation, à exposer les besoins des municipalités et des MRC, à présenter les détails techniques et financiers d'un éventuel regroupement pour la mise en commun d'un service d'ingénierie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire être incluse dans l'étude d'opportunité que réalisera la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la participation à l'étude d'opportunité n'engage en rien la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à participer à l'éventuel service qui pourraient être mis en place par la MRC à la suite des conclusions de l'étude ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas à contribuer financièrement pour participer à l'étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie ;

CONSIDÉRANT QUE pour la réussite de ces études, la collaboration des municipalités participantes pour la transmission des données sera essentielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton donne son appui au projet de la MRC du Val-Saint-François pour déposer une demande d'aide financière visant la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie regroupant 2 MRC et ces municipalités respectives ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton signifie à la MRC du Val-Saint-François qu'elle désire être incluse dans l'étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désigne la MRC du Val-Saint-François comme organisme responsable du projet.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le maire apporte des précisions.

009-01.2018 7.6 SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLET AU MONTANT DE 79 000\$

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres pour la vente de l'émission désignée quant au financement du règlement 2017-219 au montant de 79 000\$, la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a reçu une (1) soumission, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article, à savoir :

Caisse Desjardins du Val-Saint-François

2 800 \$	4,32 %	22 janvier 2019
2 900 \$	4,32 %	22 janvier 2020
3 000 \$	4,32 %	22 janvier 2021
3 100 \$	4,32%	22 janvier 2022
67 200 \$	4,32%	22 janvier 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François pour son emprunt en date du 22 janvier 2018 au montant de 79 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2017-219 pour des travaux de pavage sur les rues des Hérons et des Bernaches et les honoraires professionnels ;

QUE le billet, capital et intérêts, soit payable par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTION : 6 POUR

010-01.2018 7.7 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 79 000\$

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 009-01.2018;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite emprunter par billet pour un montant total de 79 000 \$ qui sera réalisé le 22 janvier 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
2017-219	79 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit pour les montants mentionnés ci-dessous, financé par billet qui sera émis, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 janvier 2018;
2. les intérêts seront payables semestriellement ;
3. les billets seront signés par le maire et directrice générale secrétaire-trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

22 janvier 2019	2 800 \$	
22 janvier 2020	2 900 \$	
22 janvier 2021	3 000 \$	
22 janvier 2022	3 100 \$	
22 janvier 2023	67 200\$	(à renouveler

ADOPTION : 6 POUR

*** **7.8 ASSURANCES MUNICIPALES ET VÉHICULES 2018**

Ce sujet est reporté.

*** **7.9 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000\$**

La directrice générale fait la lecture de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$. Cette liste sera disponible sur le site internet de la municipalité.

*** **7.10 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 DÉCEMBRE 2017 (PRÉLIMINAIRE)**

La directrice générale résume les résultats préliminaires au 31 décembre 2017. Les revenus sont de 2 570 382,14\$ comparativement à un budget de 2 713 225,00\$. Les dépenses sont de 2 282 672,96\$ sur un budget de 2 451 700,00\$. Les immobilisations sont de 377 649,55\$ versus un budget de 154 525,00\$ pour un excédent à date de 135 112,34\$.

*** **8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1^e Madame Suzanne Ouellet félicite le nouveau conseil, questionne l'intervention tardive de la voirie pour débloquer un ponceau face à résidence suite à son appel du 12 janvier 2018 et commente les bris causés. Le conseil prend note de ses commentaires.

2^e Madame Suzanne Ouellet commente l'installation des enseignes de la compagnie Domtar car à chaque semaine des camions se retrouvent sur le chemin Dion.

3^e Monsieur Gilles Vigneux demande des explications sur l'horaire et l'ouverture des chemins en saison hivernale. Messieurs les conseillers Antoine Simard-Lebrun et Adam Rousseau donnent des explications.

4^e Monsieur René Lapierre propose une solution pour la revalorisation des plastiques agricoles.

5^e Monsieur René Lapierre mentionne que l'horaire des employés devrait être déterminé 24 heures à l'avance. Ses commentaires seront transmis au prochain comité de voirie.

6^e Monsieur Ron Mackey demande qui a décidé de mettre le chemin de la Rivière sud : route blanche. Il commente l'état de la route. On donne des explications sur la notion de route blanche.

7^e Monsieur Claude Maheux commente les routes blanches et l'état des routes. Il donne des exemples concernant la pose de sel ou de sable. Monsieur le maire explique les normes concernant le contrat du MTQ.

8^e Madame Marie-Ève Frappier signale que le service de voirie est de moindre qualité la fin de semaine. Elle demande un numéro d'urgence.

9^e Monsieur Denis Gosselin est d'accord avec les commentaires de Madame Suzanne Ouellet concernant les pancartes de la compagnie Domtar.

011-01.2018 9.1 QUOTE-PART 2018 – RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE WINDSOR

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture 2018-01 du 01 janvier 2018 au montant de 225 644,65\$ émise par la Régie Intermunicipale Incendie Windsor ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser les deux (2) versements de la quote-part 2018 au montant respectif de 112 822,33\$ à Régie Intermunicipale Incendie Windsor ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02.220.00.951 « Quote-part Régie Incendie Windsor »; laquelle dépense est prévue au budget 2018.

ADOPTION : 6 POUR

012-01.2018 10.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX 2018 DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des plans et devis préparés par Les Services EXP inc. quant aux travaux 2018 du programme TECQ 2014-2018, projet SHE-00241590 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres publics pour les travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église est ;

ET QUE les frais reliés au processus d'appel d'offres soient assumés par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 6 POUR

013-01.2018 10.2 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 200 000\$ INCLUANT LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES NETTES POUR DES TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE L'ÉGLISE EST

Monsieur le conseiller Claude Paulin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église est.

ADOPTION : 6 POUR

014-01.2018 10.3 ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 200 000\$ INCLUANT LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES NETTES POUR DES TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE L'ÉGLISE EST

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller Claude Paulin lors de la séance du 15 janvier 2018 quant à un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église est ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement se résume comme suit : il vise à autoriser une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église est dont une partie des frais est admissible au programme de subvention TECQ 2014-2018 pour un montant estimé à 553 095\$; la différence supporté par les propriétaires de l'ensemble du territoire de la municipalité sur une période de vingt-cinq (25) ans ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église est, tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le conseiller, Yvon Larochelle demande qu'on explique la raison de ces travaux ; lesquels sont résumés par la directrice générale. Des discussions s'en suivent.

015-01.2018 10.4 ACCEPTATION DES FRAIS – TRANSMISSION DU CAMION MACK

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics informe la directrice générale le 19 décembre 2017 que des réparations sont nécessaires sur la transmission du camion Mack ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des factures FC00053103 et FC00053147 du 23 et 27 décembre 2017 de Ressorts Charland (Sherb.) Inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de ces deux (2) factures au montant total de 5 001,09\$ incluant taxes à Ressorts Charland (Sherb.) Inc. pour la réparation de la transmission du camion Mack.

ADOPTION : 6 POUR

016-01.2018 10.5 ACCEPTATION DES FRAIS – PORTE DE GARAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la soumission 8275 du 14 janvier 2018 de Portes de Garages Mackie à la suite de l'évènement du 13 janvier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission 8275 du 14 janvier 2018 de Portes de Garages Mackie au montant de 5 249,69\$ incluant taxes pour le remplacement d'une porte du garage municipal.

ADOPTION : 6 POUR

017-01.2018 11.1 AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ – MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé – matières résiduelles la somme de 22 074,36\$ reçue du Gouvernement du Québec le 24 décembre 2017 quant au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

ADOPTION : 6 POUR

018-01.2018 11.2 AFFECTATION RÉSERVE MATIÈRES RÉSIDUELLES - PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER

CONSIDÉRANT les termes du programme de récupération hors foyer où la municipalité a reçu une aide financière de 1 460,00\$ pour des équipements de récupération des aires publiques municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'achat et l'installation de 3 ilots de récupération au parc des Pionniers totalise un coût net de 2 723,90\$;

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développement aux loisirs confirme la fin des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense nette de 1 263,90\$ pour l'achat et l'installation de 3 ilots de récupération ;

ET QUE cette dépense soit assumée par la réserve des matières résiduelles.

ADOPTION : 6 POUR

019-01.2018 11.3 GESTION DU BARRAGE DU PETIT LAC SAINT-FRANÇOIS (TOMCOD)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du protocole pour la gestion du barrage du Petit Lac Saint-François (Tomcod) déposé le 11 décembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de ce protocole d'entente.

ADOPTION : 6 POUR

020-01.2018 12.1 DÉROGATION MINEURE 2017-10-0003

CONSIDÉRANT QUE la présente dérogation mineure 2017-10-0003 est demandée pour diminuer la marge de recul pour le bâtiment principal du 119 Chanoine Groulx, lots 4 914 850 et 4 099 540 du cadastre du Québec, de 8 mètres à 7,72 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Edgar St-Laurent est propriétaire de cet emplacement depuis octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble a été construit en 1999 par Monsieur Yvon Larochelle ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 30 novembre 2017, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure sous conditions, selon les termes de la résolution CCU-066-11-17;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public du 08 décembre 2017, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers (*Monsieur le conseiller Yvon Larochelle mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure 2017-10-0003 pour diminuer la marge de recul de 8 mètres à 7.72 mètres et ce aux conditions suivantes :

QU'il y a un bâtiment accessoire sans fondation localisé dans la marge de recul avant à moins de 8 mètres de l'emprise de la rue. Ce bâtiment doit d'être déménagé conformément à la norme établie par le règlement de zonage 2010-116 ;

QU'un certificat de localisation soit déposé au bureau municipal afin d'établir les marges de recul réelles à 7.72 mètres ;

**ADOPTION : 5 POUR
1 ABSTENTION**

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle s'abstient de voter.

021-01.2018 12.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-222 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2010-116 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RESTREINDRE L'UTILISATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE À COMBUSTION DANS UN BÂTIMENT ACCESSOIRE RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que les systèmes extérieurs de chauffage à combustion servant à chauffer le bâtiment principal sont déjà interdits dans les zones

du périmètre d'urbanisation, dans les zones de villégiature et dans les zones RF-4 à RF-6;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'interdire le même genre de système de chauffage à combustion situé à l'intérieur d'un bâtiment accessoire, mais servant à chauffer le bâtiment principal, dans les zones du périmètre d'urbanisation, dans les zones de villégiature et dans les zones RF-4 à RF-6;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur le conseiller Adam Rousseau lors de la séance ordinaire du 04 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 janvier 2018 sur le premier projet de règlement 2017-222;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement 2017-222 a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à la majorité des conseillers :

D'adopter par la présente, le second projet de règlement numéro 2017-222 conformément à l'article 128 de la Loi et qu'il soit statué et décrété ce qui suit;

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement de zonage numéro 2010-116 est modifié par l'ajout de l'article 4.9.1 portant sur les systèmes de chauffage à combustion situé dans un bâtiment accessoire afin de restreindre les zones où il sera permis d'utiliser un tel système afin de chauffer un bâtiment principal, le tout tel que décrit ci-dessous :

«

**UTILISATION
D'UN SYSTÈME DE
CHAUFFAGE À
COMBUSTION
DANS UN
BÂTIMENT
ACCESSOIRE
RÉSIDENTIEL**

4.9.1

Dans les zones du périmètre d'urbanisation, dans les zones de villégiature et dans les zones RF-4 à RF-6, l'utilisation d'un système de chauffage à combustion à l'intérieur d'un bâtiment accessoire ne peut servir à chauffer un bâtiment principal.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTION : 4 POUR
2 CONTRE**

Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Adam Rousseau et Alexandre Roy sont pour.

Messieurs les conseillers Michel Frappier et Antoine Simard-Lebrun sont contre

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale

*** Messieurs les conseillers Michel Frappier et Antoine Simard-Lebrun expliquent leur décision.

022-01.2018 12.3 COUR MUNICIPALE – CAUSE 17-01093-0

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du dossier quant à l'avis d'audition à la cour municipale du Val-Saint-François du 06 février 2018, cause 17-01093-0 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur accepte de se conformer à la réglementation municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser exceptionnellement l'annulation du constat d'infraction émis le 11 août 2017, cause 17-01093-0, quant à une demande de permis de mars 2013 en lien avec un certificat de localisation déposé en octobre 2014.

ADOPTION : 6 POUR

*** **13.1 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS DE LOCATION DU CCFGL**

Ce sujet est retiré.

*** **13.2 ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS DE LOCATION DU CCFGL**

Ce sujet est retiré.

023-01.2018 13.3 AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ – INFRASTRUCTURES LOISIRS

CONSIDÉRANT la campagne de financement en cours par la vente de panneaux publicitaires au parc des Pionniers ;

CONSIDÉRANT que cette campagne de publicité a pour objectif de bonifier les infrastructures loisirs dès que le plan de développement du parc des Pionniers sera complété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé – infrastructures loisirs la somme de 290,03\$.

ADOPTION : 6 POUR

024-01.2018 13.4 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers (*Monsieur le conseiller Adam Rousseau mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton présente une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2018 pour l'embauche de quatre (4) animateurs(trices) au service d'animation estivale ;

QUE la directrice générale, Madame Sylvie Champagne soit autorisée à signer la demande au nom de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

ET QUE cette résolution soit transmise à Monsieur Alain Rayes, député fédéral de la circonscription de Richmond-Arthabaska.

**ADOPTION : 5 POUR
1 ABSTENTION**

Monsieur le conseiller Adam Rousseau s'abstient de voter et explique sa situation.

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 05 AU 30 DÉCEMBRE 2017

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201700777 (C)	5758		2017-12-11	24	BELL Canada	593,17 \$
201700778 (C)	5759		2017-12-11	37	HYDRO-QUEBEC	1 341,77 \$
201700779 (C)	5761		2017-12-15	37	HYDRO-QUEBEC	1 929,28 \$
201700780 (C)	5762		2017-12-15	117	VISA DESJARDINS	263,00 \$
201700781 (C)	5760		2017-12-15	1237	HÔTEL UNIVERSEL	1 941,23 \$
201700782 (I)	5767		2017-12-31	276	REVENU DU Canada	5 943,08 \$
201700783 (I)	5766		2017-12-31	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	470,99 \$
201700784 (I)	5768		2017-12-31	278	REVENU DU QUEBEC	14 755,32 \$
201700785 (I)	5763		2017-12-31	280	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	818,70 \$
201700786 (I)	5769		2017-12-31	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	684,20 \$
201700787 (I)	5770		2017-12-31	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	423,49 \$
201700788 (I)	5764		2017-12-31	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	3 137,74 \$
201700789 (I)	5765		2017-12-31	1109	INDUSTRIELLE ALLIANCE	278,10 \$
201700790 (I)	5771		2017-12-31	37	HYDRO-QUEBEC	1 459,34 \$

Total des chèques émis

34 039,41 \$

COMPTES A PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2017

201700791				annulé	
201700792 (I)	5794	2017-12-31	8	INFOTECH	25,64 \$
201700793 (I)	5797	2017-12-31	18	L'ÉTINCELLE	330,02 \$
201700794 (I)	5820	2017-12-31	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	8 825,21 \$
201700795 (I)	5779	2017-12-31	27	CENTRE ENTRETIEN EXTINGUEURS INC.,	67,73 \$
201700796 (I)	5782	2017-12-31	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	1 020,29 \$
201700797 (I)	5789	2017-12-31	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	113,41 \$
201700798 (I)	5793	2017-12-31	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	2 112,09 \$
201700799 (I)	5808	2017-12-31	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	375,00 \$
201700800 (I)	5775	2017-12-31	51	BELL MOBILITE	135,50 \$
201700801 (I)	5827	2017-12-31	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	3 330,35 \$
201700802 (I)	5829	2017-12-31	54	TARDIF DIESEL INC.	229,27 \$
201700803 (I)	5780	2017-12-31	57	CHERBOURG	82,73 \$
201700804 (I)	5786	2017-12-31	61	EQUIPEMENTS BOB POULIOT INC.	790,10 \$
201700805 (I)	5781	2017-12-31	132	CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE	34,49 \$
201700806 (I)	5825	2017-12-31	145	SHERLENN INC.	204,72 \$
201700807 (I)	5814	2017-12-31	231	POMPEX INC.	4 379,95 \$
201700808 (I)	5798	2017-12-31	233	LOCATION WINDSOR	172,46 \$
201700809 (I)	5787	2017-12-31	247	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	170,74 \$
201700810 (I)	5818	2017-12-31	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	1 919,59 \$
201700811 (I)	5790	2017-12-31	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	36,00 \$
201700812 (I)	5819	2017-12-31	299	REMORQUAGE ROUILLARD	367,00 \$
201700813 (I)	5823	2017-12-31	300	SANI ESTRIE INC.	5 548,93 \$
201700814 (I)	5777	2017-12-31	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	537,65 \$
201700815 (I)	5810	2017-12-31	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201700816 (I)	5834	2017-12-31	474	WAJAX INDUSTRIES	1 009,37 \$
201700817 (I)	5813	2017-12-31	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	8 479,46 \$
201700818 (I)	5831	2017-12-31	506	UAP INC.	284,14 \$
201700819 (I)	5804	2017-12-31	536	MEGABURO	459,89 \$
201700820 (I)	5803	2017-12-31	542	MECANIQUE G.S.B. INC.	14,33 \$
201700821 (I)	5824	2017-12-31	555	SERRURIER HARMER	106,75 \$
201700822 (I)	5806	2017-12-31	571	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC-01	664,00 \$
201700823 (I)	5821	2017-12-31	616	ROUSSEAU ADAM	84,89 \$
201700824 (I)	5784	2017-12-31	701	DISTRIBUTION J. M. BERGERON INC.	1 210,87 \$
201700825 (I)	5811	2017-12-31	717	OUELLET SUZANNE	540,00 \$
201700826 (I)	5800	2017-12-31	723	MARCHE ST-FRANCOIS	1 549,44 \$
201700827 (I)	5805	2017-12-31	755	MESSIER GÉRARD	43,54 \$
201700828 (I)	5791	2017-12-31	814	FRAPPIER MICHEL	79,78 \$
201700829 (I)	5816	2017-12-31	845	QUINCAILLERIE WINDSOR	51,73 \$
201700830 (I)	5799	2017-12-31	848	MACKIE DIVISION RÉSIDENTIELLE	491,92 \$
201700831 (I)	5776	2017-12-31	857	BETON ST-FRANCOIS	172,46 \$
201700832 (I)	5815	2017-12-31	945	PRAXAIR CANADA INC.	758,74 \$
201700833 (I)	5785	2017-12-31	965	DUPUIS MARYSE	77,24 \$
201700834 (I)	5828	2017-12-31	972	SYLPROTEC	84,97 \$
201700835 (I)	5795	2017-12-31	1016	LARAMÉE MONIA	731,50 \$
201700836 (I)	5807	2017-12-31	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	1 354,85 \$
201700837 (I)	5792	2017-12-31	1053	GROUPE ENVIRONEX	263,52 \$
201700838 (I)	5830	2017-12-31	1096	TOITURES MORNEAU	57 774,65 \$
201700839 (I)	5809	2017-12-31	1105	N.V. CLOUTIER INC.	147,17 \$
201700840 (I)	5773	2017-12-31	1110	ADF DIESEL (SHERBROOKE)	377,01 \$
201700841 (I)	5796	2017-12-31	1117	LES SERVICES EXP INC.	12 934,69 \$
201700842 (I)	5817	2017-12-31	1150	RECUPERATION L. MAILLE 2016	143,72 \$
201700843 (I)	5774	2017-12-31	1206	AUMOND ANNE-MARIE	830,00 \$
201700844 (I)	5833	2017-12-31	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	292,26 \$
201700845 (I)	5788	2017-12-31	1238	EXPERT SERVICES ELECTRIQUES INC.	515,08 \$
201700846 (I)	5778	2017-12-31	1239	CEGEP DE SOREL-TRACY	3 794,18 \$
201700847 (I)	5772	2017-12-31	1240	8348871 canada inc. -Longus Estrie	4 052,87 \$
201700848 (I)	5812	2017-12-31	1241	PAULIN CLAUDE	80,21 \$
201700849 (I)	5822	2017-12-31	1242	ROY ALEXANDRE	80,77 \$
201700850 (I)	5826	2017-12-31	1243	SIMARD-LEBRUN ANTOINE	37,42 \$
201700851 (I)	5832	2017-12-31	1244	VITRERIE ASBESTOS INC.	5 933,86 \$

Total des chèques émis

136 478,26 \$

COMPTES A PAYER DE 2018

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
-------------	-----------	-----	------	----	-----	---------

201800000 (I)	5855	2018-01-16	8	INFOTECH	6 315,00 \$
201800001 (I)	5880	2018-01-16	22	TRANS-APPEL INC.	8 620,15 \$
201800002 (I)	5838	2018-01-16	24	BELL Canada	587,62 \$
201800003 (I)	5854	2018-01-16	37	HYDRO-QUEBEC	1 865,18 \$
201800004 (I)	5839	2018-01-16	51	BELL MOBILITE	135,50 \$
201800005 (I)	5878	2018-01-16	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 655,31 \$
201800006 (I)	5871	2018-01-16	65	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	3 449,25 \$
201800007 (I)	5876	2018-01-16	151	SOCAN (SOCIETE AUTEURS)	221,46 \$
201800008 (I)	5842	2018-01-16	173	CABLE-AXION INC.	530,68 \$
201800009 (I)	5852	2018-01-16	201	GREAT WEST	2 781,41 \$
201800010 (I)	5872	2018-01-16	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	112 822,33 \$
201800011 (I)	5866	2018-01-16	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201800012 (I)	5875	2018-01-16	455	SINTO INC.	86,23 \$
201800013 (I)	5870	2018-01-16	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	1 829,98 \$
201800014 (I)	5863	2018-01-16	536	MEGABURO	372,54 \$
201800015 (I)	5864	2018-01-16	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
201800016 (I)	5877	2018-01-16	828	SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX DE	1 107,64 \$
201800017 (I)	5846	2018-01-16	965	DUPUIS MARYSE	77,24 \$
201800018 (I)	5879	2018-01-16	972	SYLPROTEC	132,22 \$
201800019 (I)	5858	2018-01-16	1032	LAVOIE CYNTHIA	200,00 \$
201800020 (I)	5857	2018-01-16	1036	LATULIPPE MARIE-JOSEE	100,00 \$
201800021 (I)	5859	2018-01-16	1043	LEBRUN GASTON	1 230,00 \$
201800022 (I)	5883	2018-01-16	1044	WOLTERS KLUWER QUEBEC LTEE	516,60 \$
201800023 (I)	5853	2018-01-16	1097	GUILLEMETTE CHANTAL	100,00 \$
201800024 (I)	5860	2018-01-16	1099	LECLERC CAMILLE	100,00 \$
201800025 (I)	5862	2018-01-16	1112	MARCIL ST-ONGE AMELIE &	100,00 \$
201800026 (I)	5845	2018-01-16	1173	COUTURE-MONTMENY MELODIE	100,00 \$
201800027 (I)	5882	2018-01-16	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	8,03 \$
201800028 (I)	5835	2018-01-16	1240	8348871 canada inc. -Longus Estrie	3 794,18 \$
201800029 (I)	5869	2018-01-16	1241	PAULIN CLAUDE	41,71 \$
201800030 (I)	5844	2018-01-16	1245	COUTURE MÉLANIE	100,00 \$
201800031 (I)	5874	2018-01-16	1246	ROY KATHYA	100,00 \$
201800032 (I)	5850	2018-01-16	1247	GARANT RACHEL	100,00 \$
201800033 (I)	5861	2018-01-16	1248	LUSSIER VERONIQUE	100,00 \$
201800034 (I)	5865	2018-01-16	1249	MOREAU SANDRA	100,00 \$
201800035 (I)	5841	2018-01-16	1250	BLANCHETTE DANIKA	100,00 \$
201800036 (I)	5837	2018-01-16	1251	BELIVEAU-ST-CYR VANESSA	100,00 \$
201800037 (I)	5868	2018-01-16	1252	PARADIS MARIE-PIER	100,00 \$
201800038 (I)	5851	2018-01-16	1253	GIGUÈRE VICKY	100,00 \$
201800039 (I)	5881	2018-01-16	1254	TURGEON NAOMIE	100,00 \$
201800040 (I)	5843	2018-01-16	1255	CÔTÉ-LANGLAIS ANNE-MARIE	100,00 \$
201800041 (I)	5847	2018-01-16	1256	ÉLEMENT CATHERINE	100,00 \$
201800042 (I)	5873	2018-01-16	1257	RHEAULT MARILYNE & JETTE JEAN-	100,00 \$
201800043 (I)	5840	2018-01-16	1258	BERGERON AUDREY & GAGNON VINCENT	100,00 \$
201800044 (I)	5848	2018-01-16	1259	FONTAINE-FRAPPIER KATHIA &	100,00 \$
201800045 (I)	5867	2018-01-16	1260	PAQUETTE LAMADELEINE JESSY & REMY	100,00 \$
201800046 (I)	5836	2018-01-16	1261	BEAUDIN MARTINE & MORIN MICHAEL	100,00 \$
201800047 (I)	5849	2018-01-16	1262	FRANCOEUR CINDY & GAGNON ALEXANDRE	100,00 \$
201800048 (I)	5856	2018-01-16	1263	LANDRY MARIE-PIER & D. CÔTÉ PAUL	100,00 \$

Total des chèques émis

150 988,36 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

24 769.76\$
17 605.52\$

025-01.2018 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2017 au montant de 136 478,26\$ et celle du 15 janvier 2018 au montant de 150 988,36\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau à l'unanimité des conseillers que soient adoptés les listes des comptes à payer telles que déposées;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Antoine Trudeau demande que le service de voirie respecte le 30 kilomètres sur la rue de l'Église est. Il commente des situations désagréables concernant les chauffeurs de voirie de la municipalité.

2^e Monsieur Gustave Lebel demande le nombre de camions pour le contrat du MTQ. Il commente l'épaisseur de la neige laissée et l'élargissement lors du passage de la charrue sur le chemin de la Rivière sud. Il demande la pose des balises. Il aimerait que le chemin de la Rivière sud ne soit plus considéré comme une route blanche.

3^e Monsieur Kevin Godbout demande l'élargissement de la rue de l'Église est pour un passage piétonnier ou une piste cyclable du pont jusqu'au chemin Chabot. Monsieur Claude Paulin travaille personnellement sur ce projet.

4^e Monsieur Kevin Godbout demande des explications concernant le surplus accumulé. Monsieur le maire répond en mentionnant que la municipalité doit se garder un montant pour les imprévues.

5^e Monsieur Renald Lapierre demande la réponse à sa question concernant l'utilisation du peigne sur les charrues. Monsieur Antoine Simard-Lebrun a vérifié à la ville de Sherbrooke et celle-ci utilise encore leurs peignes.

6^e Monsieur Renald Lapierre demande le protocole pour l'ouverture des chemins en saison hivernale. Monsieur Adam Rousseau et Monsieur Michel Frappier donnent des explications.

7^e Madame Nancy Pelchat demande des informations sur la mise à jour du site internet. Madame Suzanne Ouellet, responsable du site internet répond à la question.

8^e Monsieur Daniel Morin questionne la mise à jour du site internet et le numéro d'urgence. Il commente l'ouverture des ponceaux par le service voirie près de sa propriété du rang 6 ouest.

9^e Monsieur Maxime Gauthier demande la pose de balises sur le chemin Chabot.

10^e Monsieur Maxime Gauthier demande une rencontre pour le dossier du parc Hérons Bernaches. Monsieur Claude Paulin répond à la question.

11^e Madame Marie-Ève Frappier demande de l'information sur le montant de 100,00\$ dans les comptes à payer. Monsieur Adam Rousseau l'informe que ce montant est remis aux jeunes familles pour la fête des nouveau-nés.

12^e Monsieur Claude Maheux félicite les trois membres du comité de voirie. Il demande que l'on étudie un protocole pour l'ouverture des chemins.

13^e Madame Suzanne Ouellet demande un bassin de rétention à l'intersection du chemin Dion et chemin Robert. Monsieur Claude Paulin répond que sa demande sera à l'étude du budget 2018.

026-01.2018 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h55.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière